

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

01

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 1^{er} FÉVRIER 2017

72 personnes ont signé les listes de présence lorsque l'Assemblée générale s'ouvre à 15h45

0.0 Procédures

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose l'ouverture de [l'Assemblée générale H17-01 de ce 1^{er} février 2017](#)

Guillaume Picard (Histoire & civilisation) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **Clovis Raymond-La Ruelle comme animateur et Yohann Demers-Gingras comme secrétaire**

Guillaume Picard (Histoire & civilisation) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

0.2.1 [A16-sp00](#) : 30 septembre 2016

0.2.2 [A16-02](#) : 21 septembre 2017

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **d'adopter en bloc les procès-verbaux de la session A16 tel que présentés**

Guillaume Picard (Histoire & civilisation) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite des procès-verbaux

R.A.S.

0.4 Ordre du jour

Ordre du jour affiché

1.0 Affaires financières :

1.1 [Bilan comptable](#) au 30 juin 2016 (+ détail [Bénéfices non répartis 2005-2016](#))

1.2 [Bilan session A16](#)

1.3 Bilan des activités

1.4 [Proposition](#) Politique AGECVM de subventions externes et formulaire

1.5 Budget H17 ([proposition](#))

2.0 Bureau exécutif : postes vacants

3.0 Affaires internes

3.1 Suivi mandat nouvelle charte (voir [A.G. A16-01](#))

3.2 Entente avec SAE (6 décembre 2016) ([historique H13-02](#) / [H14-02](#) / [H15-sp01](#))

4.0 Agenda 2017-2018 : coordonnateur

5.0 Plan d'actions H-17

6.0 Affaires diverses

7.0 Levée



- Assemblée générale H17-01

Rachèl Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **de mettre le point 2.0 à la place du point 1.0 et d'adopter cet ordre du jour**

Mathilde Ramirez (Optimonde) appuie

Ordre du jour tel qu'amendé adopté à l'unanimité

1.0 Bureau exécutif : postes vacants

2.0 Affaires financières :

2.1 [Bilan comptable](#) au 30 juin 2016 (+ détail [Bénéfices non répartis 2005-2016](#))

2.2 [Bilan session A16](#)

2.3 [Bilan des activités](#)

2.4 [Proposition](#) Politique AGEVVM de subventions externes et formulaire

2.5 [Budget H17 \(proposition\)](#)

3.0 Affaires internes

3.1 [Suivi mandat nouvelle charte](#) (voir [A.G. A16-01](#))

3.2 [Entente avec SAE](#) (6 décembre 2016) ([historique H13-02](#) / [H14-02](#) / [H15-sp01](#))

4.0 Agenda 2017-2018 : coordonnateur

5.0 Plan d'actions H-17

6.0 Affaires diverses

7.0 Levée

0.5 Date de la prochaine Assemblée

-

1.0 Bureau exécutif : postes vacants

Liste des postes vacants :

Responsable Général

Secrétaire général

Responsable aux Affaires externes

Responsable aux Affaires internes

Responsable à l'Information

Responsable général

Que Rachèl Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) soit élue au poste de Responsable Générale

Élue à l'unanimité

Secrétaire général

-

Responsable aux Affaires externes

-

Responsable aux Affaires internes

Que Anjani Pinilih (Optimonde) soit élue au poste de Responsable aux Affaires internes

Élue à l'unanimité

Responsable à l'Information

-

2.0 Affaires financières

2.1 [Bilan comptable](#) au 30 juin 2016 (+ détail [Bénéfices non répartis 2005-2016](#))

Voir les documents

2.2 [Bilan session A16](#)



Budget A16 Bilan au 31-12-16

PRODUITS AGEVCM	Budget A16 adopté	Résultats au 31 décembre 2016	Solde
Cotisations étudiantes (5200 élèves-A16)	104 000,00 \$	109 220,00 \$	(5 220,00) \$
Revenus des photocopies et autres recettes	2 500,00 \$	2 068,59 \$	431,41 \$
TOTAL PRODUITS AGEVCM	106 500,00 \$	111 288,59 \$	(4 788,59) \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AGEVCM			
Activités militantes			
Information : Achat quotidiens	1 000,00 \$	937,46 \$	62,54 \$
Mobilisation	5 000,00 \$	4 073,79 \$	926,21 \$
Subvention externe	8 000,00 \$		
Représentation	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Honoraires professionnels: Avocats	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Frais d'administration			
Matériel de bureau - Papier	1 800,00 \$	1 186,60 \$	613,40 \$
Photocopieurs + GVM + fax	9 500,00 \$	8 900,21 \$	599,79 \$
Téléphone	500,00 \$	347,90 \$	152,10 \$
Honoraires professionnels: Comptable	3 000,00 \$	6 531,43 \$	(3 531,43) \$
Support informatique	2 500,00 \$	1 026,64 \$	1 473,36 \$
Frais bancaires	1 500,00 \$	1 228,99 \$	271,01 \$
Assurances (groupe + Responsabilité civile)	14 000,00 \$	13 424,17 \$	575,83 \$
Amortissement	- \$	- \$	- \$
Salaires (D.A.S. Inclus + CSST+ Honoraires)			
Salaires Permanence (- salaires livres usagés)	36 000,00 \$	40 330,91 \$	(4 330,91) \$
C.S.S.T. Permanence (CSST 2,16 \$ (2016)/1008)	860,00 \$	653,89 \$	206,11 \$
Contractuelle-He-s	500,00 \$	1 591,16 \$	(1 091,16) \$
Frais Cognicase	1 000,00 \$	1 094,34 \$	(94,34) \$
Autres frais (imprévu, ...)	500,00 \$	34,00 \$	466,00 \$
Via étudiante (Hors comités)			
AGENDA 2016-2017	12 000,00 \$	15 065,37 \$	(3 065,37) \$
Fond extrême nécessité (FEN-SAE) A.G. A02-01 du 04-08-2002	- \$	- \$	- \$
Subventions étudiantes	500,00 \$	500,00 \$	- \$
Immobilisations comités	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
Organisation socioculturelle	250,00 \$	- \$	250,00 \$
Commandites GVM (Vidéo-Théâtre-Cégep spect.-TV-Danse)	5 500,00 \$	5 500,00 \$	- \$
TOTAL DÉPENSES AGEVCM	105 910,00 \$	102 426,86 \$	(4 516,86) \$
Résultats AGEVCM	590,00 \$	8 861,73 \$	(271,73) \$
EXODE			
EXODE	Budget A16 adopté	Résultats au 31 décembre 2016	Solde
Exode: ventes	340 000,00 \$	341 682,13 \$	(1 682,13) \$
Exode: Achat produits + charges d'exploitation	260 000,00 \$	285 034,08 \$	(25 034,08) \$
Exode: Salaires (+CSST 2,16 \$ (2016)/1008)	64 397,50 \$	66 602,65 \$	(2 205,15) \$
Résultats EXODE	15 602,50 \$	(9 954,60) \$	25 557,10 \$
LIVRES USAGÉS			
LIVRES USAGÉS	Budget A16 adopté	Résultats au 31 décembre 2016	Solde
Livres usagés: recettes	19 000,00 \$	12 408,42 \$	6 591,58 \$
Livres usagés: remboursement-Honoraires	18 000,00 \$	12 246,40 \$	5 753,60 \$
Résultats Livres usagés	1 000,00 \$	162,02 \$	837,98 \$



- Assemblée générale H17-01

COMITÉS	Budget A16 adopté	Résultats au 31 décembre 2016	Solde
Cotisations dédiées aux Comités: Concentration: Quote-part	- \$	- \$	- \$
Cotisations dédiées aux Comités: Concentration: Subvention	12 000,00 \$	12 000,00 \$	- \$
Cotisations dédiées aux Comités: Thématiques: Budget	8 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$
Comités: revenus propres	20 000,00 \$	47 329,12 \$	(27 329,12) \$
Comités: recettes bières	15 000,00 \$	12 640,19 \$	2 359,81 \$
TOTAL PRODUITS COMITÉS	55 000,00 \$	79 969,31 \$	(24 969,31) \$
Comités de concentration: dépenses	15 000,00 \$	28 862,34 \$	(13 862,34) \$
Comités thématiques: dépenses	15 000,00 \$	18 686,13 \$	(3 686,13) \$
Comités: Achat Bière	15 000,00 \$	10 117,41 \$	4 882,59 \$
TOTAL DÉPENSES COMITÉS	45 000,00 \$	57 665,88 \$	(12 665,88) \$
RÉSULTATS COMITÉS	10 000,00 \$	22 303,43 \$	(12 303,43) \$
TOTAL PRODUITS A16 AGEVVM COMPLET	520 500,00 \$	545 348,45 \$	(24 848,45) \$
TOTAL CHARGES A16 AGEVVM COMPLET	493 307,50 \$	523 975,87 \$	(38 668,37) \$
Service de la dette (100.000,00 \$ ==> 25.000,00 \$ par session sur 4 sessions)	25 000,00 \$	25 000,00 \$	- \$
RÉSULTATS A16 AGEVVM COMPLET	2 192,50 \$	(3 627,42) \$	13 819,92 \$
L'adoption de ce budget pour les sessions A18 et H17 implique la demande d'une mission d'examen du bilan 2018-2017 de l'AGEVVM au 30 juin 2017 par un expert comptable du cabinet Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.	Photocopieurs: nouveau contrat XEROX en remplacement des deux photocopieurs à gobes-sous.		
Engagement contractuel ==> non modifiable			
Nouveau poste budgétaire: Subventions externes: fonds accessibles après adoption d'une politique de subvention externe de l'AGEVVM			

ÉTAT DES RÉSULTATS

Période du 01 juil 2016 au 31 déc. 2016

REVENUS	CET EXERCICE (Pér. 1 à 6)		EXERCICE PRÉC. (Pér. 1 à 6)		ÉCART	
	Montant	Ratio	Montant	Ratio	Montant	Ratio
REVENUS AGEVVM						
AUTOMNE - COTISATIONS JOUR	99780.00	0.00	106526.11	0.00	(6746.11)	- 6.33
AUTOMNE - COTISATIONS SUBVENTIONS CONC.	12000.00	0.00	8000.00	0.00	4000.00	+ 50.00
AUTOMNE - COTISATIONS BUDGET THÉMAT.	8000.00	0.00	7000.00	0.00	1000.00	+ 14.29
AUTOMNE - COTISATIONS SOIR	6680.00	0.00	8401.00	0.00	(1721.00)	- 20.49
AUTOMNE - COTISATIONS FORMATION ENTREP.	2760.00	0.00	19800.00	0.00	(17040.00)	- 86.06
LIVRES USAGÉS: VENTE ÉTUDIANT	8046.24	0.00	12732.60	0.00	(4686.36)	- 36.81
LIVRES USAGÉS: AUTRES RECETTES	22.50	0.00	277.70	0.00	(255.20)	- 91.90
LIVRES USAGÉS: SERVICE	1822.30	0.00	2591.01	0.00	(768.71)	- 29.67
LIVRES USAGÉS: LIVRES AGEVVM	2517.38	0.00	3310.69	0.00	(793.31)	- 23.96
REVENUS DE PHOTOC.-TÉLÉCOP.-IMPRESSION	2068.59	0.00	4133.17	0.00	(2064.58)	- 49.95
VENTES MENSUELLES CAFÉ ÉTUDIANT L'EXODE	341682.13	0.00	340518.78	0.00	1163.35	+ 0.34
REVENU D'ACTIVITÉ EXTERNE COMITÉ	47329.12	0.00	23844.60	0.00	23484.52	+ 98.49
REVENUS BIERES COMITÉ	12640.19	0.00	18026.50	0.00	(5386.31)	- 29.88
TOTAL DES REVENUS DE VENTES	545348.45	0.00	555162.16	0.00	(9813.71)	- 1.77
RENDUS ET RABAIS SUR VENTES						
TOTAL DES RENDUS ET RABAIS SUR VENTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
COUT DES MARCHANDISES VENDUES						
TOTAL COUT DES MARCHANDISES VENDUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BÉNÉFICE BRUT	545348.45	0.00	555162.16	0.00	(9813.71)	- 1.77



- Assemblée générale H17-01

ÉTAT DES RÉSULTATS

Période du 01 juil 2016 au 31 déc. 2016

CHARGES	CET EXERCICE (Pér. 1 à 6)		EXERCICE PRÉC. (Pér. 1 à 6)		ÉCART	
	Montant	Ratio	Montant	Ratio	Montant	Ratio
CHARGES D'EXPLOITATION						
INFORMATION: MATÉRIEL	330.37	0.00	0.00	0.00	330.37	0.00
INFORMATION: ACHAT QUOTIDIENS	607.09	0.00	288.50	0.00	318.59	+ 110.43
MOBILISATION: MANIFESTATION, BUS, ORGAN	2250.00	0.00	0.00	0.00	2250.00	0.00
MOB: PORTE DRAPEAU, AFFICHES, PANCARTES	1823.79	0.00	7314.17	0.00	(5490.38)	- 75.06
REPRÉSENTATION: CAMPS, CONGRÈS, COLLOQ	0.00	0.00	1014.50	0.00	(1014.50)	- 100.00
REPRÉSENTATION: LOGEMENT, ALIMENTATION	0.00	0.00	8.50	0.00	(8.50)	- 100.00
REPRÉSENTATION: TRANSPORT	0.00	0.00	135.00	0.00	(135.00)	- 100.00
TÉLÉPHONE	347.90	0.00	393.88	0.00	(45.98)	- 11.67
ASSURANCE GROUPE - R.C.	13424.17	0.00	13574.84	0.00	(150.67)	- 1.11
MATÉRIEL DE BUREAU	734.68	0.00	254.07	0.00	480.61	+ 189.16
PHOTOCOPIEURS / FAX	8900.21	0.00	11766.62	0.00	(2866.41)	- 24.36
PAPIER	451.92	0.00	691.88	0.00	(239.96)	- 34.68
SERVICES COMPTABLE	5874.38	0.00	5874.38	0.00	0.00	0.00
LOGICIEL COMPTABLE	657.05	0.00	900.31	0.00	(243.26)	- 27.02
SUPPORT INFORMATIQUE	1026.64	0.00	621.70	0.00	404.94	+ 65.13
FRAIS BANCAIRES	1228.99	0.00	1301.12	0.00	(72.13)	- 5.54
FRAIS DE PAYE CGI	1094.34	0.00	1066.78	0.00	27.56	+ 2.58
AGENDA	15065.37	0.00	16172.78	0.00	(1107.41)	- 6.85
IMPRÉVUS	34.00	0.00	1670.00	0.00	(1636.00)	- 97.96
IMMOBILISATION COMITÉ	0.00	0.00	408.75	0.00	(408.75)	- 100.00
LIVRES USAGES: AUTRES DEPENSES	658.05	0.00	691.28	0.00	(33.23)	- 4.81
LIVRES USAGES: CONTRACTUEL-LE-S	4093.40	0.00	6148.97	0.00	(2055.57)	- 33.43
LIVRES USAGES: REMBOURSEMENT	7494.95	0.00	10842.35	0.00	(3347.40)	- 30.87
SALAIRE PERMANENCE AGEVCM	40330.91	0.00	34637.93	0.00	5692.98	+ 16.44
SALAIRE EXKODE AGEVCM	65294.86	0.00	60789.57	0.00	4505.29	+ 7.41
CONTRACTUEL-LE-S	1591.16	0.00	825.16	0.00	766.00	+ 92.83
C.S.S.T.	1961.68	0.00	1938.70	0.00	22.98	+ 1.19
SUBVENTIONS ÉTUDIANTES	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
COMMANDITE CVM	5500.00	0.00	3125.00	0.00	2375.00	+ 76.00
COMITES: TECHNICIEN	2730.88	0.00	2018.21	0.00	712.67	+ 35.31
COMITES THÉMATIQUES: DÉPENSES	15265.25	0.00	12283.59	0.00	2981.66	+ 24.27
COMITES: ALCOOL-BIERES	10117.41	0.00	12165.80	0.00	(2048.39)	- 16.84
COMITES: RACA	947.00	0.00	985.00	0.00	(38.00)	- 3.86
COMITES: FRAIS DE PERMIS	690.00	0.00	690.00	0.00	0.00	0.00
COMITÉS DE CONCENTRATION: DÉPENSES	27915.34	0.00	11009.52	0.00	16905.82	+ 153.56
ACHAT PRODUITS MENSUELS CAFÉ EXKODE	285034.08	0.00	258553.77	0.00	26480.31	+ 10.24
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	523975.87	0.00	480662.63	0.00	43313.24	+ 9.01
MASSE SALARIALE						
TOTAL DE LA MASSE SALARIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FRAIS D'ADMINISTRATION						
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	523975.87	0.00	480662.63	0.00	43313.24	+ 9.01
BÉNÉFICE NET	21372.58	0.00	74499.53	0.00	(53126.95)	- 71.31

ÉTAT DU CAPITAL

Période du 01 juil 2016 au 31 déc. 2016

CAPITAL-ACTIONS	CET EXERCICE (Pér. 1 à 6)		EXERCICE PRÉC. (Pér. 1 à 6)		ÉCART	
	Montant	Ratio	Montant	Ratio	Montant	Ratio
ACTIONS ORDINAIRES CATÉGORIE A	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACTIONS ORDINAIRES CATÉGORIE B	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACTIONS PRIVILEGIÉES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU CAPITAL-ACTIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HNR AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(27074.37)		(40990.96)		13916.59	+ 33.95
BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE	21372.58		74499.53		(53126.95)	- 71.31
B.N.R. A LA FIN DE LA PÉRIODE	(5701.79)		33508.57		(39210.36)	- 117.02

Voir les documents

2.3 Bilan des activités

-

2.4 [Proposition](#) Politique AGEVCM de subventions externes et formulaire

Rachèl Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose la politique de subventions des subventions externes de l'AGEVCM et son formulaire pour y accéder

Jérôme Desrosiers (Sciences humaines – Regards sur la personne) appuie

POLITIQUE DE SUBVENTION EXTERNE

1.0 RÈGLEMENTS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXTERNE :

1.1 Toutes les demandes de subventions externes doivent être accompagnées du formulaire de subvention externe ci-joint dûment rempli ;

1.2 Toutes demandes de subventions externes doivent être traitées en Assemblée générale régulière.

2.0 PROJET EXTERNE :

2.1 Les formulaires de demande de subventions externes doivent être déposés 7 jours avant la date d'une A.G. régulière pour laisser le temps au Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI) d'analyser les demandes ;

3.0 COMITÉ D'ACTION À LA MOBILISATION ET À L'INFORMATION : Rôle

3.1 Le Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI) fait, à partir des formulaires déposés :

3.1.1 l'analyse des demandes de subventions externes,

3.1.2 fixe le montant de la subvention,

3.1.3 présente ces demandes à l'Assemblée générale régulière

3.1.4 et en assure ensuite le suivi ;

3.2 Que ce comité soit ouvert à toutes et tous les membres de l'AGEVCM et qu'il n'y ait pas de nombre limite de personnes ;

3.3 Que le CAMI y ait la responsabilité de définir un budget pour les dons externes en fonction des états financiers et des prévisions budgétaires du secrétariat de l'AGEVCM, qu'il proposera à l'Assemblée générale ;

3.4 Que le Responsable à la trésorerie y siège, à côté des Responsables à la mobilisation et celui à l'Information, co-superviseurs de CAMI ;

3.5 Que le CAMI ait la responsabilité de publiciser les demandes de subventions externes ;

3.6 Que le bureau exécutif agisse en l'absence de rencontres du CAMI.

4.0 SUIVI :

4.1 Qu'à l'attribution d'une subvention externe, on demande, formellement un suivi de la part du demandeur ou de la demandeuse ;

4.2 Que le CAMI s'assure du suivi également et demande aux demandeurs et demandeuses de remplir le rapport d'activité suite à une subvention ;

4.3 Que les formulaires de subvention externe ainsi que les rapports d'activité suite à une subvention soient disponibles sur le site internet de l'AGEVCM et archivés.

5.0 CRITÈRE D'ÉVALUATION D'UN PROJET :

5.1 Les autres sources de revenus du projet et les démarches de demandes de dons ou subventions effectuées ;

5.2 Le respect des positions politiques et mandats de l'AGEVCM ;

5.3 L'intérêt social du projet ;

5.4 Précision et transparence des dépenses ;

5.5 La subvention externe allouée permet à l'association et aux membres de s'investir dans un processus d'échange avec l'organisme qui a fait la demande ;

5.6 La possibilité de coopération future avec l'association ;

5.7 Accessibilité financière pour les participants et les participantes au projet.

Adoptée à l'unanimité

2.5 [Budget H17](#)



- Assemblée générale H17-01

Mathild Ramirez (Optrimonde) propose d'adopter le [budget](#) proposé par le secrétariat pour la session H17

Guillaume Picard (Histoire & civilisation) appuie



Budget H17 proposé

PRODUITS AGECEVM	Budget A16-H17 projet	Budget H17 projet	Résultats au 31 décembre 2016	Solde disponible H17
Cotisations étudiantes (6461 élèves-A16/6240-H17)	209 000,00 \$	105 000,00 \$	109 220,00 \$	99 780,00 \$
Revenus des photocopies et autres recettes	5 000,00 \$	2 500,00 \$	2 068,59 \$	2 931,41 \$
TOTAL PRODUITS AGECEVM	214 000,00 \$	107 500,00 \$	111 288,59 \$	102 711,41 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AGECEVM				
Activités militantes				
Information : Achat quotidiens	2 000,00 \$	1 000,00 \$	937,46 \$	1 062,54 \$
Mobilisation	7 000,00 \$	2 000,00 \$	4 073,79 \$	2 926,21 \$
Subvention externe	10 000,00 \$	2 000,00 \$	- \$	10 000,00 \$
Représentation	500,00 \$	- \$	- \$	500,00 \$
Honoraires professionnels: Avocats	500,00 \$	- \$	- \$	500,00 \$
Frais d'administration				
Matériel de bureau - Papier	3 000,00 \$	1 200,00 \$	1 186,60 \$	1 813,40 \$
Photocopies + CVM + fax	18 500,00 \$	9 000,00 \$	8 900,21 \$	9 599,79 \$
Téléphone	850,00 \$	350,00 \$	347,90 \$	502,10 \$
Honoraires professionnels: Comptable	7 500,00 \$	4 500,00 \$	6 531,43 \$	968,57 \$
Support informatique	2 500,00 \$	- \$	1 026,64 \$	1 473,36 \$
Frais bancaires	2 750,00 \$	1 250,00 \$	1 228,99 \$	1 521,01 \$
Assurances (groupe + Responsabilité civile)	21 500,00 \$	7 500,00 \$	13 424,17 \$	8 075,83 \$
Amortissement	- \$	- \$	- \$	- \$
Salaires (D.A.S. Inklus + CSST+ Honoraires)	- \$	- \$	- \$	- \$
Salaires Permanence (- salaires livres usagés)	81 000,00 \$	45 000,00 \$	40 330,91 \$	40 669,09 \$
C.S.S.T. Permanence (CSST 2,16 \$ (2016)/100\$)	1 510,00 \$	650,00 \$	653,89 \$	856,11 \$
Contractuel-le-s	2 500,00 \$	2 000,00 \$	1 591,16 \$	908,84 \$
Frais Cognicase	2 250,00 \$	1 250,00 \$	1 094,34 \$	1 155,66 \$
Autres frais (Imprévu, ...)	500,00 \$	- \$	34,00 \$	466,00 \$
Vie étudiante (Hors comités)				
AGENDA 2016-2017	15 100,00 \$	3 100,00 \$	15 065,37 \$	34,63 \$
Fond extrême nécessité (FEN-SAE) A.G. A02-01 du 04-09-2002	2 000,00 \$	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$
Subventions étudiantes	1 500,00 \$	1 000,00 \$	500,00 \$	1 000,00 \$
Immobilisations comités	1 000,00 \$	- \$	- \$	1 000,00 \$
Organisation socioculturelle	1 500,00 \$	1 250,00 \$	- \$	1 500,00 \$
Commandites CVM (Vidéo-Théâtre-Cégep spect-TV-Danse)	11 750,00 \$	6 250,00 \$	5 500,00 \$	6 250,00 \$
TOTAL DÉPENSES AGECEVM	197 210,00 \$	91 300,00 \$	102 426,86 \$	94 783,14 \$
Résultats AGECEVM	16 790,00 \$	16 200,00 \$	8 861,73 \$	7 928,27 \$
EXODE				
Exode: ventes	700 000,00 \$	350 000,00 \$	341 682,13 \$	358 317,87 \$
Exode: Achat produits + charges d'exploitation	550 000,00 \$	290 000,00 \$	285 034,08 \$	264 965,92 \$
Exode: Salaires (+CSST 2,16 \$ (2016)/100\$)	134 397,50 \$	70 000,00 \$	66 602,65 \$	67 794,85 \$
Résultats EXODE	15 602,50 \$	- \$	(9 954,60) \$	25 557,10 \$
LIVRES USAGÉS				
Livres usagés: recettes	28 162,02 \$	9 162,02 \$	12 408,42 \$	15 753,60 \$
Livres usagés: remboursement-Honoraires	28 000,00 \$	10 000,00 \$	12 246,40 \$	15 753,60 \$
Résultats Livres usagés	162,02 \$	(837,98) \$	162,02 \$	- \$

LIVRES USAGÉS	Budget A16-H17 proposé	Budget H17 projet	Résultats au 31 décembre 2016	Solde disponible H17
Livres usagés: recettes:	28 162,02 \$	9 162,02 \$	12 408,42 \$	15 753,60 \$
Livres usagés: remboursement-Honoraires:	28 000,00 \$	10 000,00 \$	12 246,40 \$	15 753,60 \$
Résultats Livres usagés	162,02 \$	(837,98) \$	162,02 \$	- \$
COMITÉS	Budget A16-H17 proposé	Budget H17 projet	Résultats au 31 décembre 2016	Solde disponible H17
Cotisations dédiées aux Comités: Concentration: Quote-part	- \$	- \$	- \$	- \$
Cotisations dédiées aux Comités: Concentration: Subvention	27 000,00 \$	15 000,00 \$	12 000,00 \$	15 000,00 \$
Cotisations dédiées aux Comités: Thématiques: Budget	18 000,00 \$	10 000,00 \$	8 000,00 \$	10 000,00 \$
Comités: revenus propres	90 000,00 \$	70 000,00 \$	47 329,12 \$	42 670,88 \$
Comités: recettes bières	28 000,00 \$	13 000,00 \$	12 640,19 \$	15 359,81 \$
TOTAL PRODUITS COMITÉS	163 000,00 \$	108 000,00 \$	79 969,31 \$	83 030,69 \$
Comités de concentration: dépenses	90 000,00 \$	75 000,00 \$	28 862,34 \$	61 137,66 \$
Comités thématiques: dépenses	40 000,00 \$	25 000,00 \$	18 686,13 \$	21 313,87 \$
Comités: Achat Bière	23 000,00 \$	8 000,00 \$	10 117,41 \$	12 882,59 \$
TOTAL DÉPENSES COMITÉS	153 000,00 \$	108 000,00 \$	57 665,88 \$	95 334,12 \$
RÉSULTATS COMITÉS	10 000,00 \$	- \$	22 303,43 \$	(12 303,43) \$
TOTAL PRODUITS A16 AGEVVM COMPLET	1 105 162,02 \$	584 662,02 \$	545 348,45 \$	559 813,57 \$
TOTAL CHARGES A16 AGEVVM COMPLET	1 037 607,50 \$	569 300,00 \$	523 975,87 \$	538 631,63 \$
Service de la dette (100.000,00 \$ ==> 25.000,00 \$ par session sur 4 sessions)	25 000,00 \$		25 000,00 \$	- \$
RÉSULTATS A16 AGEVVM COMPLET	42 554,52 \$	15 362,02 \$	(3 627,42) \$	21 181,94 \$
<p>L'adoption de ce budget pour les sessions A16 et H17 implique la demande d'une mission d'examen du bilan 2016-2017 de l'AGEVVM au 30 juin 2017 par un expert comptable du cabinet Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.</p> <p>Engagement contractuel ==> non modifiable</p> <p>Nouveau poste budgétaire: Subventions externes: fonds accessibles après adoption d'une politique de subvention externe de l'AGEVVM</p> <p>Photocopieurs: nouveau contrat XEROX en remplacement des deux photocopieurs à gobe-sous.</p>				

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires internes

3.1 Nouvelle charte (mandat [AG A16-01](#))

RAPPEL MANDAT AG A16-01

- ❖ Que cette nouvelle charte soit distribuée le plus largement possible auprès des instances actuelles de l'AGEVVM (Bureau exécutif, Table de concertation, comités de concentration, comités thématiques) et de nos membres en vue de récolter les réactions et d'éventuellement proposer cette nouvelle charte modifiée suite à ces consultations au référendum prévu à l'article 11.00 de la charte actuelle (**11.0 AMENDEMENT** : *Tout amendement apporté aux présents statuts et règlements doit se faire au moyen d'un avis de motion déposé en Assemblée générale et traité lors d'un référendum devant atteindre au moins 5% de quorum. Le Code Morin et le guide Voter c'est collégial ne peuvent pas être amendés, mais uniquement retirés ou remplacés*) après un avis de motion déposer lors d'une prochaine Assemblée générale;
- ❖ Que l'AGEVVM embauche pour la session A16, après finalisation du texte de la nouvelle charte, une personne ressource à raison de 10h/semaine, pour mettre en œuvre une diffusion d'information et de recueil de réactions sur la nouvelle charte auprès des comités de l'AGEVVM et de l'ensemble de nos membres, en vue de rédiger l'avis de motion qui comprendra aussi l'organisation du référendum;
- ❖ Que la personne ressource soit payée au même salaire que les secrétaires étudiants de la permanence, soit 15,00 \$;
- ❖ Que cette personne ressource soit choisie parmi les étudiant-e-s du Cégep du Vieux Montréal;
- ❖ Que la durée du contrat soit de trois (3) mois;
- ❖ Que le comité d'embauche soit composé du nouveau Bureau exécutif élu cette session.

RAPPEL CHARTE

11.0 AMENDEMENT

Tout amendement apporté aux présents statuts et règlements doit se faire au moyen d'un avis de motion déposé en Assemblée générale et traité lors d'un référendum devant atteindre au moins 5% de quorum.

Le *Code Morin* et le guide *Voter c'est collégial* ne peuvent pas être amendés, mais uniquement retirés ou remplacés.

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **un référendum d'adoption de la nouvelle charte d'une durée de cinq jours (lundi au vendredi) la semaine du 27 mars 2017**

Marianne Jammal-Desrosiers (Optimonde) appuie

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose que **la permanence s'occupe du poste de Directeur de scrutin**

Thomas Fionn-Tran (Sciences humaines – Actions sociales et média) appuie

Adoptée à l'unanimité

Marianne Jammal-Desrosiers (Optimonde) propose **que la charte soit effective dès son adoption**

Kevin Guernon (Design d'intérieur) appuie

Adoptée à l'unanimité

Note du secrétariat

Il manque l'avis de motion nécessaire avant toute organisation du référendum sur les amendements à la charte; mais aussi le texte définitif de cette nouvelle charte, toujours non disponible au secrétariat ...

⇒ À revoir en Bureau exécutif ...

3.2 Entente avec SAE ([historique H13-02](#) / [H14-02](#) / [H15-sp01](#)) – voir ci-dessous (06 décembre 2016)

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose l'adoption de la nouvelle entente telle que finalisée le 06 décembre dernier (voir ci-dessous)

Guillaume Picard (Histoire & civilisation) appuie

Marianne Jammal-Desrosiers (Optimonde) amende d'ajouter que, après l'acceptation présente, cette entente devra être signée à nouveau à la fin de la session Hiver 2017

Mathilde Ramirez (Optimonde) appuie

Adopté à l'unanimité

Proposition amendée

l'adoption de la nouvelle entente telle que finalisée le 06 décembre dernier (voir ci-dessous), avec nouvelle signature à la fin de la session Hiver 2017

Adoptée à l'unanimité

Comité d'échanges et de consultations (point 4 de l'entente)

Marianne Jammal-Desrosiers (Optimonde) propose **Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) pour siéger au Comité d'échanges et de consultations AGE – CVM**

Rémi Hébert (Sciences humaines – Regards sur la personne) appuie

Adoptée à l'unanimité

Anjani Pinilih (Optimonde) propose **Mathilde Ramirez (Optimonde) pour siéger au Comité d'échanges et de consultations AGE – CVM**

Jérôme Desrosiers (Sciences humaines – Regards sur la personne) appuie

Adoptée à l'unanimité

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **Clovis Raymond-La Ruelle (Tremplin DEC) et Guillaume Picard (Histoire & civilisation) pour siéger au Comité d'échanges et de consultations AGE – CVM**

Mathilde Ramirez (Optimonde) appuie

Adoptée à l'unanimité



4.0 AGEnda 2017-2018

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **que la coordination de la production de l'AGEnda 2017-2018 soit faite par la permanence avec le Bureau exécutif**

Anjani Pinilih (Optimonde) appuie

Adoptée à l'unanimité

5.0 Plan d'action H16

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **de convoquer une Assemblée générale spéciale de grève H17-sp01 1er mardi 07 février 2017, à midi, dans les cafétérias du 4^{ème} étage pour voter que les membres de l'AGECVM tiennent une journée de grève le jeudi 16 février 2017 en marge du Rendez-vous national sur la main d'œuvre avec pour principales revendications la rémunération de tous les stages et le salaire minimum à 15\$/h**

Marianne Jammal-Desrosiers (Optimonde) appuie

Adoptée à l'unanimité

Guillaume Picard (Histoire & civilisation) propose **que l'AGECVM soit anti-Trump**

Milan Otis (Graphisme) appuie

Adoptée à l'unanimité

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **que l'AGECVM s'oppose à la discrimination envers tous les genres**

Mathilde Ramirez (Optimonde) appuie

Adoptée à l'unanimité

6.0 Affaires diverses

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) propose **de donner, sur le poste budgétaire Subventions externes, 1500, mille cinq cents) \$ [après réception du budget complet de cette activité] au [projet d'Annie Legault](#) de Festival contre le racisme à Québec qui aura lieu à la mi-février 2017 et plus particulièrement pour la location d'un bus pour les gens de Montréal qui souhaitent s'y rendre.**

Juliette Desrosiers (Arts visuels) appuie

Adoptée à l'unanimité

Rachël Frenette (Sciences humaines – Actions sociales et média) demande le quorum

Quorum non constaté

⇒ **Assemblée générale H17-01 levée**

8.0 Levée

-

Projet d'entente 2016

Entre



Le cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255, rue Ontario est, à Montréal, Québec, ici représenté par sa directrice générale et sa directrice des services aux étudiant-e-s, ci-après nommé *Le Cégep*,

Et



L'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM), corporation légalement constitué en vertu de la *Loi sur les compagnies (partie III)* et accrédité en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au cégep du Vieux Montréal, ici représenté par les personne assumant les rôles de responsable général, de secrétaire général et de secrétaire permanent, ci-après nommée l'*AGECVM*.

Préambule

La présente entente de fonctionnement et de collaboration entre le Cégep et l'AGECVM est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les cégep* et de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.

Elle est aussi fondée sur les engagements inclus au *Projet éducatif* du Cégep, en ce qu'il prône des valeurs d'ouverture, de concertation et qu'il oriente les efforts de la communauté vers la formation globale des personnes incluant la *formation citoyenne*.

1. Reconnaissance mutuelle

- 1.1. Le Cégep et l'AGECVM se reconnaissent mutuellement les mandats et responsabilités qui leurs sont dévolues en vertu de leurs lois constitutives.
- 1.2. En conséquence le Cégep reconnaît que l'AGECVM a le mandat de représenter les étudiant-e-s du Cégep selon sa charte et ses mandats dûment votés en instance, et l'AGECVM reconnaît que le Cégep a la mission de dispenser les programmes de formation collégiale qui lui sont confiés par le Ministère et de gérer les ressources et infrastructures du Collège.
- 1.3. La présente entente a pour objet d'établir les conditions de base permettant la réalisation des responsabilités mentionnées à l'article.

2. Responsabilités

- 2.1. L'AGECVM et le Cégep reconnaissent que la responsabilité de l'une des parties ne peut être engagée pour aucune considération et sous quelque forme que ce soit par toute action posée par l'autre.

3. Représentant-e-s et informations

- 3.1. Le Cégep désigne sa direction des Services aux étudiant-e-s à titre de responsable de l'exécution de la présente entente, en son absence ou à sa demande, la coordination peut suppléer.
- 3.2. L'AGECVM désigne, pour les mêmes fins, la personne assumant le rôle de responsable général-e. Le ou la secrétaire général-e peut suppléer, le cas échéant, ou tout membre élu en Assemblée Générale.
- 3.3. Dans le but de faciliter l'application des présentes, et dans le respect des dispositions de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les parties conviennent d'échanger les informations visées aux paragraphes 3.4 à 3.8 aussi souvent que requis.
- 3.4. Le Cégep remet à l'AGECVM les règlements et les politiques qui régissent son fonctionnement. De même, l'AGECVM remet au Cégep sa charte, ses statuts et règlements ou tout autre document légal qui décrit son fonctionnement.

- 3.5. En concordance avec son *Projet éducatif*, le Cégep s'engage à favoriser et respecter l'exercice des droits démocratiques de ses étudiant-e-s. Dans cette perspective, le Cégep s'engage à laisser un trou à l'horaire des étudiantes et étudiants tous les mercredis à compter de 15h30, dans la mesure du possible.
- 3.6. Le Cégep mettra à la disposition de l'AGECVM, à chaque session, les informations suivantes :
- Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM comprenant nom, prénom adresse, numéro de téléphone, numéro de matricule et de programme suivi ;
 - Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM par programme ;
 - Une liste à partir de laquelle l'Association puisse s'adresser à tous ses membres par courrier électronique et courrier Omnivox ;
- Ces listes seront émises après les confirmations d'inscription d'automne et d'hiver, selon le cas.
- 3.7. De plus, l'AGECVM pourra recevoir, sur demande et selon des délais raisonnables, des listes préliminaires des informations sur l'horaire-maître ou sur tout autre document relatif à la vie collégiale et susceptible de favoriser l'exercice de son mandat de représentation des étudiant-e-s.
- 3.8. L'AGECVM transmet au Cégep les informations suivantes :
- Une liste des membres de son bureau exécutif ;
 - Une liste des comités thématiques et de concentration reconnus ;
 - Une liste de ses employé-e-s ou mandataires, qu'ils soient ou pas étudiant-e-s du Cégep.

4. *Comité d'échanges et de consultations*

- 4.1. Un comité paritaire d'échanges et de consultations est créé, et formé pour le Cégep de la directrice des Services aux étudiant-e-s et de la directrice des Communications et des affaires corporatives, et pour l'AGECVM de deux membres élus en Assemblée Générale. Les deux parties s'entendent pour assurer une stabilité chez les représentante-s à ce comité afin de faciliter le suivi des dossiers.
- Aux membres du comité peuvent s'ajouter en tout temps, des observateurs et observatrices.
- 4.2. Ce comité se réunit aussi souvent que le demande l'exercice de ses compétences, mais au moins trois fois par session.
- 4.3. Ce comité a le mandat général d'observer et d'analyser l'évolution des activités et situations ayant cours au cégep du Vieux Montréal, dans le cadre de l'exécution des présentes.
- 4.4. Il est également le lien entre les parties pour permettre la concertation et la conclusion d'ententes potentielles sur les sujets suivants, ces ententes pouvant, au gré des parties, être annexées aux présentes, cette liste n'est pas exhaustive :
- Les sujets prévisibles touchant les étudiant-e-s qui seront abordés au conseil d'administration du Cégep, notamment les projets de règlements ;
 - L'accessibilité et la qualité des services offerts aux étudiant-e-s du Cégep et les différents facteurs pouvant intervenir sur cette qualité;
 - Les collaborations potentielles quant aux projets d'activités nouvelles au bénéfice des étudiant-e-s du Cégep ;
 - Les modes habituels de liaisons entre les parties et les modes d'accès à l'information pertinente à l'exécution des présentes ;
 - Les modes de liaison à maintenir dans le cas de mouvement collectifs prévisibles au Cégep ou dans le milieu de l'éducation supérieur ;
 - Les prévisions et situations budgétaire de l'une ou l'autre partie, et particulièrement les répartitions budgétaires des Services aux étudiant-e-s ;
 - Tout sujet pouvant avoir un impact sur la vie communautaire du Cégep, incluant la présence commerciale de tiers du Cégep, à propos desquels sujets les parties pourraient émettre des recommandations conjointes ;

- Les projets de réaménagement ou de réaffectations de locaux mis à la disposition de l'AGECVM ou des comités étudiants, étant entendu que les demandes et suggestions seront ensuite prises en compte dans les consultations faites par le Service des ressources matérielles, selon ses échéanciers.

4.5. Le comité est aussi le lieu d'échanges et de discussions où le Cégep et l'AGECVM s'engagent à se consulter sur tout projet de modification ou d'ajout aux droits, frais, cotisations et contributions assumées par les étudiant-e-s du Cégep, et ce dans les plus brefs délais possibles, en assemblée régulière ou spéciale, le cas échéant.

5. Organisation matérielle et financière

- 5.1. Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'AGECVM des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties présentes conviennent que tous changements à la localisation ou l'aménagement immobilier de ses locaux fait l'objet de consultations préalables. L'ajout, sur réservation, du local A3.07 aux locaux actuels, est opérant la session suivant la signature de l'Entente. Le Cégep met à la disposition de l'AGECVM le local A3.84 pour loger le Café étudiant *L'Exode*. Ce Café doit, par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.
- 5.2. Le Cégep met la disposition de l'AGECVM et de ses comités les services accessibles à la communauté, et ce aux mêmes conditions et tarifs préférentiels que ceux consentis aux autres, usagers non subventionnés du Cégep.
- 5.3. Le Cégep fournit à l'AGECVM, sans frais :
 - L'électricité et le chauffage ;
 - L'entretien ménager, hebdomadaire et annuel selon le programme technique connu d'entretien du Cégep ;
 - Deux lignes téléphoniques ;
 - L'accès aux réseaux internet et intranet en autant que ces services soient également sans frais pour les autres usager-ère-s ;
 - Le mobilier des locaux du bureau exécutif, du secrétariat et des comités étudiants, le tout selon la disponibilité du mobilier en question ;
 - Des lieux d'affichages, dont les murs extérieurs des locaux A3.85 et A3.84, soit respectivement du secrétariat permanent et du Café *L'Exode*, et les surfaces entre les ascenseurs;
 - Les murs d'expression sont établis tels que définis par l'*Entente sur les murs d'expression* mise en annexe.
- 5.4. L'AGECVM est responsable des biens meubles et immeubles qui lui sont confiés par le Cégep, de même que des dommages causés à ces biens autrement que par l'usure normale.
- 5.5. L'AGECVM remettra annuellement au Cégep un certificat d'assurances établissant qu'elle est couverte pour tous genres de responsabilité, et ce pour un montant minimum d'un million de dollars.
- 5.6. En concordance avec l'article 5.3, au-delà des services et équipement fournis par le Cégep, l'AGECVM pourra en acquérir d'autres, à ses frais ; elle en informe le collège afin de s'assurer de la conformité avec les règles et normes en vigueur. Les meubles et appareils électroménagers achetés ou fournis par l'AGECVM doivent faire l'objet d'une autorisation du Cégep à l'égard de la santé, de la salubrité et de la sécurité. De même, l'AGECVM peut demander au Cégep d'effectuer des travaux dans ses locaux ; elle le fait alors par écrit. Le Cégep tentera alors d'analyser avec l'AGECVM la faisabilité du projet, selon les ressources disponibles. Dans le cas où les services du Cégep ne pourraient répondre à la demande de l'AGECVM, mais la considère recevable, l'AGECVM sera référée aux organismes compétents, à ses frais.
- 5.7. Pendant les heures habituelles d'ouverture du Cégep, les membres et employé-e-s de l'AGECVM, ou des comités étudiants ont accès aux locaux qui leur sont dédiés. En dehors de ces heures habituelles, l'accès aux dits locaux doit faire l'objet d'une autorisation du Cégep. **En cas de grève, les deux parties doivent se rencontrer pour convenir des conditions et confirmer les heures d'ouverture du Collège de 8h00 à 16h30, et à convenir d'un horaire élargi, pour chaque jour demandé, le cas échéant. Si les deux parties s'entendent sur les heures d'ouverture du Collège, tous les locaux de l'AGECVM restent disponibles pour ses membres, employé-e-s ou toutes autres personnes ayant l'autorisation de l'AGECVM.**



- 5.8. Le personnel de sécurité et d'encadrement du Cégep doivent avoir une autorisation de l'AGECVM afin d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités. En cas d'une situation d'urgence ou d'application d'une loi, il est possible pour le personnel de sécurité et d'encadrement d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités, l'AGECVM sera informée du fait et du motif lorsque tel accès a lieu en l'absence d'une de ses représentant-e-s ou employé-e-s.
- 5.9. L'AGECVM acquittera les droit et cotisations requis pour l'obtention des permis et licences nécessaires à la tenue de ses activités.

6. Perception de la cotisation étudiante

6.1. En concordance avec la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, le Cégep perçoit la cotisation fixée par l'AGECVM au moment des inscriptions et selon les mêmes modalités que celles applicables à la perception des droits prescrits par le Cégep. L'AGECVM doit informer le Cégep du taux de sa cotisation en temps utile pour cette perception.

6.2. Le Cégep verse à l'AGECVM 80% des sommes perçues, dès qu'il est en mesure d'établir le bilan de cette perception, ou au plus tard 30 jours après la période d'inscription pour une session donnée.

6.3. Le solde est versé à la fin de la session visée. À ce moment, le Cégep et l'AGECVM vérifient et règlent l'état des comptes à payer et recevoir de part et d'autre.

6.4. L'information sur le nombre d'étudiant-e-s cotisant inscrit-e-s au Cégep pour une session donnée parviendra à l'AGECVM aux moments suivants :

- Lors du premier versement pour une session visée ;
- Dans les cinq (5) jours qui suivent la confirmation d'inscription d'une session donnée ;
- Au moment du versement final en fin de session.

7. Entrée en Vigueur, modification et pérennité

7.1. La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.

7.2. Elle sera approuvée et signée à la fin de la session d'hiver de chaque année afin de permettre son actualisation.

7.3. Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.

7.4. Tout litige quant à l'interprétation ou à l'application des présentes doit être signifié aux représentant-e-s désigné-e-s responsables à l'article 3 et traité au comité d'échanges et de consultations.

8. Statuts et règlements

Dans le cas où l'AGECVM modifierait sa Charte, ses Statuts et règlements ou tout autre document qui influencerait la présente Entente, les parties doivent se rencontrer et approuver les changements que cette modification entraînerait.

Pour le Collège

Pour l'association générale étudiante
(AGECVM)

Date